

Prix programme « Écrire le travail, écrire les métiers »

**Académie de Versailles**

(Délégation académique à l'action culturelle – Corps d'inspection)

GESTES (groupe d'études sur le travail et la santé au travail)

Association « Écrire le travail »

La Maison des écrivains et de la littérature

Bibliothèque nationale de France

**Règlement**

Le prix favorise la créativité des élèves et apprentis de la voie professionnelle ainsi que le rapport que chaque jeune entretient consciemment ou inconsciemment avec le travail, l'écriture créative et la lecture. De nombreux travaux de recherche et d'œuvres littéraires portent ces dernières années sur la question : travail, geste, action, temps, espace, poste, souffrance, discriminations ; la littérature mais aussi le cinéma, la photographie en témoignent.

Le prix s'adresse aux classes de troisième prépa-métiers, de CAP, de BMA, de BP et de baccalauréat professionnel des lycées professionnels, des EREA, des lycées agricoles et des CFA de l'académie de Versailles. Il est également destiné aux unités pédagogiques d'élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) implantées en lycée professionnel.

Les travaux d'écriture (formes textuelles et/ou graphiques, photographiques, sonores, audiovisuelles) mettront en scène les modalités du travail et les représentations des métiers dans le champ des activités humaines et des arts, la situation du corps et de l'esprit en activité (gestes, actions, réactions, postures, efforts, émotions...), les rapports (subjectifs et objectifs) que chacun entretient avec le travail. L'ensemble s'articulera aux programmes des différentes disciplines.

Le prix programme est donc l'occasion de mettre en place dans les établissements des activités pluridisciplinaires dans le cadre des parcours éducatifs, notamment d'éducation artistique et culturelle, de l'orientation, de l'enseignement moral et civique et de santé. Il vise également le développement des pratiques de lecture des élèves.

**Écriture créative**

Il s'agit d'accompagner les élèves dans une écriture créative, textuelle et/ou graphique, photographique, sonore ou audiovisuelle, à partir de la consigne générale suivante :

**« Écrire le travail, écrire les métiers »**

Le thème annuel porte plus particulièrement sur la thématique : "Rêver le travail".

On pourra espérer, dans les productions écrites, **le questionnement d'un champ d'activité, la mise en œuvre de verbes d'action au cœur du métier, un voyage autour des gestes physiques ou mentaux d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, d'ici et/ou d'ailleurs, mettant en jeu un des cinq sens au moins.**

Le projet d'écriture créative pourra prendre place dans le cadre des enseignements disciplinaires, interdisciplinaires (co-intervention en CAP et bac pro, EPI en troisième prépa-métiers) ou pluridisciplinaires (réalisation du chef d'œuvre au lycée professionnel, heures de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles en troisième prépa métiers). Il pourra également être conduit pendant les heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation. En classe de seconde, il aidera ainsi les élèves à choisir une filière de spécialité à l'issue d'une seconde famille de métiers. Ce projet pourra donner lieu, ou être partie prenante d'un projet de partenariat relevant de l'éducation artistique et culturelle et favorisera la lecture d'œuvres littéraires.

Un padlet présentant les ressources articulées au programme a été créé pour les participants.

Enfin, le prix pourra contribuer au développement des technologies de l'information et de la communication grâce à la réalisation, par les élèves, d'un hypertexte, tel que défini à l'article 3.

Contacts pour la mise en œuvre des projets :

- Interventions d'écrivains, en lien avec la Maison des écrivains et de la littérature - [Leïla Platz](#), professeure relais

- Interventions de chercheurs par le biais de l'association « Écrire le travail » - Claire Edey-Gamassou via la DAAC - [Frédérique Servan](#)
- Professeurs relais missionnés dans les structures culturelles par la DAAC pour le parcours culturel proposé aux classes, en lien avec leur formation professionnelle – [Contacts](#) sur le [site de la DAAC](#)

### **Article 1 – Cadre général**

L'académie de Versailles, le GIS GESTES, l'association « Écrire le travail » et la Maison des écrivains organisent un prix programme d'écriture créative intitulé « Écrire le travail, écrire les métiers ». Le prix s'adresse aux classes de troisième prépa-métiers, de CAP et de baccalauréat professionnel des lycées professionnels, des EREA, des lycées agricoles et des CFA de l'académie de Versailles. Il est également destiné aux unités pédagogiques d'élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) implantées en lycée professionnel.

Pour l'année 2022-2023, la participation au programme sera limitée à 20 classes.

### **Article 2 – Thème d'expression**

La production attendue est de forme libre : récit de réalité ou de fiction relevant de genres divers (courte fiction, nouvelle, début de roman, théâtre, poème, article de presse, correspondance réelle ou fictive, essai, journal intime, scénario, réalisation graphique ou photographie accompagnée de texte, lecture expressive et enregistrée d'un texte, documentaire audio, vidéo...).

La production, qui portera obligatoirement sur la thématique du travail et des métiers, pourra se développer en lien avec les professionnels et/ou experts, notamment des enseignants chercheurs ou des écrivains susceptibles d'intervenir dans les classes.

Une partie du texte pourra être rédigée dans une langue étrangère, à condition que sa traduction apparaisse dans la limite du format indiqué à l'article 3.

### **Article 3 – Forme(s) des productions**

- a) Les productions seront individuelles ou collectives.
- b) Les textes à soumettre au jury seront présentés sous la forme de 8000 caractères espaces compris, maximum, susceptibles d'être publiés. Ils seront transmis en format traitement de texte (Word, LibreOffice)  
Ils pourront être accompagnés d'un format numérique permettant de l'augmenter. Dans ce cas, un lien hypertexte pourra associer au texte œuvre plastique, musique, lecture à voix haute, notes étayées. Chaque texte numérique pourra contenir au moins un lien justifié vers un document qui viendra approfondir le propos. Le jury portera une attention toute particulière à la qualité des liens, des mises en perspectives culturelles et à leurs justifications. On évitera tout rapprochement simplement illustratif.
- c) Les productions sonores et audiovisuelles se limiteront à une durée de trois minutes. Elles seront enregistrées, pour les premières, au format MP3, pour les secondes, au format MP4.
- d) La production aura un titre et mentionnera son ou ses auteurs. Seront également indiqués le nom du professeur, son adresse électronique, le nom de la classe et les coordonnées de l'établissement. Toutes ces informations précéderont le texte ou accompagneront la production graphique, photographique, sonore ou audiovisuelle.

### **Article 4 – Inscription**

Les établissements intéressés devront obligatoirement s'inscrire au programme en renvoyant le formulaire d'inscription joint à cet envoi, par courriel uniquement, pour le 20 septembre 2022 au plus tard :

- Pour la délégation académique à l'action culturelle à [Frédérique SERVAN](#), copie à [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr)
- Pour l'inspection pédagogique régionale à [Bruno GIRARD](#)

### **Article 5 – Pré-sélection**

Chaque établissement proposera au maximum deux productions, individuelles ou collectives. Il appartient à chaque établissement d'organiser, à l'interne, les modalités de sélection des travaux.



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Article 6 – Envoi des productions au jury**

Les travaux tels que définis à l'article 3 seront adressés par voie numérique au rectorat de l'académie de Versailles, au plus tard le vendredi 14 avril 2023 :

- Pour la délégation académique à l'action culturelle à [Frédérique SERVAN](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr), copie à [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr)
- Pour l'inspection pédagogique régionale à [Bruno GIRARD](#)

### **Article 7 - Jury**

Un jury composé de personnalités du monde littéraire, scientifique, économique, médiatique, de représentants de l'académie de Versailles et de représentants désignés par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Gestes, de la Bibliothèque nationale de France et de la Maison des écrivains se réunira dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire pour décerner les prix « Écrire le travail, écrire les métiers ». Une cérémonie de remise des prix sera organisée à cette occasion.

### **Article 8 – Publications et droits**

Des extraits des productions primées ou ayant concouru pourront être mis en ligne sur le site académique et les sites des partenaires. Le GIS Gestes proposera une valorisation des meilleures productions reçues dans le cadre du prix. À cette fin, l'inscription au présent prix par le professeur et le chef d'établissement vaudra cession de tous droits. Dans l'éventualité d'une publication des productions des élèves sous format papier ou numérique, l'inscription au présent prix par le professeur et le chef d'établissement vaudra cession de droits à l'éditeur.

### **Article 9**

La participation au prix implique l'adhésion complète au présent règlement.